

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1015

présenté par

M. Le Ray, M. Hetzel, M. Gilard, M. Vitel, M. Aboud, Mme Ameline, Mme Grosskost et
M. Darmanin

ARTICLE 8

Après la première occurrence de l'année :

« 2017 »,

supprimer la fin de l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre cohérent le transfert de la compétence transports non urbains et celle des transports scolaires. En effet, il est souhaitable que ces transferts soient simultanés car :

- I. – Il s'agit des mêmes personnels qui gèrent au sein des conseils généraux ces compétences ;
- II. – La rentrée scolaire en matière de transport se prépare bien en amont du 1^{er} septembre, le travail est effectué au cours du premier semestre de l'année civile.

C'est pourquoi, il est proposé d'enlever la date du 1^{er} septembre 2017 concernant le transfert de la compétence transports scolaires.